

COMPTE RENDU

Conseil municipal du vendredi 15 décembre 2017

Lecture des délibérations prises lors du précédent conseil municipal > validées par le conseil municipal.

Discussion avant démarrage de l'ordre du jour :

Suite à un courrier du cabinet infirmier de MELRAND, Mr Charles BOULOUARD a donné la parole à Mme Anne GUILLEMOT, présente dans la salle en tant que représentante du cabinet infirmier de MELRAND. Par courrier déposé dans la journée du 15 décembre 2017, le cabinet infirmier de MELRAND a fait part au Maire et aux élus du problème rencontré dans la tarification des ordures ménagères par Centre Morbihan Communauté.

En effet, depuis cette année **le cabinet infirmier de MELRAND se voit taxé par CMC d'une redevance de 134 €/infirmière (soit 536 € au total – 4 infirmières) pour le service des OM, alors que sous BAUD Communauté la redevance étant de 179 € pour l'ensemble du cabinet.**

Une délégation s'est présentée au conseil communautaire de CMC qui s'est tenu à GUENIN le 6 décembre dernier, mais Mr Noël LE LOIR, maire de GUENIN et vice-président de CMC, leur a expliqué que ce n'était ni l'endroit ni le moment pour faire part de leurs revendications, selon Mme GUILLEMOT.

CMC s'est toutefois penché sur le problème soulevé par le cabinet infirmier, suite à plusieurs courriers adressés, en indiquant que « le système n'était pas parfait ».

La proposition suivante va être examinée au prochain conseil communautaire de CMC :

- Tarification de 89 €/infirmière, à compter de 2018, vu que le cabinet paye déjà un service de DASRI.
- Maintien de la redevance à 134 €/infirmier pour les cabinets n'utilisant pas un service de DASRI.

- Intervention de Thierry LE PODER : CMC n'a eu que 5% de réclamations pour l'ensemble du territoire pour 2017, et considère donc que ce n'est pas beaucoup et qu'en conséquence les tarifs 2017 ne seront pas revus.
- Murielle NICOL propose de faire une pétition, signée de l'ensemble des conseillers municipaux.
- Josiane LAURENT demande s'il n'est pas possible de prendre une délibération du conseil municipal disant que les élus sont contre la nouvelle tarification pratiquée par CMC.
- Le Maire répond qu'une délibération n'aurait aucun pouvoir et propose de faire un courrier au nom du conseil municipal pour soutenir la demande du cabinet infirmier.
- Thierry LE PODER va se renseigner car tous les cabinets infirmiers du territoire de CMC ne sont pas taxés de la même manière...

TARIFS 2018

- Voir tableaux (tarifs an mil 2018 votés le 17/03/2017) : hausse de 1%.
- Modification tarifs ½ journée alsh.
- **Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés pour les tarifs 2018 présentés en séance ; suppression du tarif « bal + crêpes » au niveau des locations salle polyvalente.**
- **Une explication sera donnée aux familles en ce qui concerne les tarifs « ½ journée alsh ».**
- **Une réorganisation des activités de l'alsh dans son ensemble va être revue pour la rentrée scolaire 2018, et donc les tarifs qui en découlent.**

REORGANISATION DES HORAIRES DU BUREAU DE POSTE

Mme GENTRIC, chargée des relations La Poste / Collectivités du secteur du Pays du Roi Morvan et Mr LE MOULLEC, responsable des bureaux de Poste du secteur du Pays du Roi Morvan, ont souhaité rencontrer

le Maire afin de lui faire part d'une réorganisation des horaires du bureau de Poste à compter de janvier 2018.

La fréquentation accusant une baisse de 17% depuis le dernier changement d'horaires en 2009 plusieurs propositions ont été faites.

Il est proposé de retenir la solution suivante, avec une amplitude d'ouverture de 15h45 au lieu des 17h30 actuelles :

- Fermeture le jeudi matin et lisibilité en semaine :

Horaires actuels	Nouveaux horaires proposés par les élus
Lundi : 13h45–15h45	Lundi : 13h45-16h
Mardi : 9h-12h / 13h45-16h	Mardi : 9h-12h / 13h45-16h
Mercredi : 13h45-16	Mercredi : 13h45-16h
Jeudi : 9h-12h / 14h15-15h45	Jeudi : 14h15-16h15
Vendredi : 13h45-15h45	Vendredi : 13h45-16h15
Samedi : 9h-12h semaines paires	Samedi : 9h-12h semaines paires
Soit 19h en semaine paire et 16h en semaine impaire : moyenne 17h30	Soit 17h15 en semaine paire et 14h15 en semaine impaire : moyenne 15h45

- **Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés.**
- **Josiane LAURENT demande que la Poste mette en place un matériel performant pour que les opérations des usagers se fassent dans de bonnes conditions (matériel obsolète).**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018

Avant le vote des budgets primitifs 2018, afin de ne pas bloquer les écritures d'investissement, le conseil municipal est sollicité afin d'autoriser la réalisation de dépenses éventuelles d'investissement dans la limite de 25% de celles effectuées en 2017, budget principal, budget assainissement, budget an mil :

✚ Budget principal :

Chapitres 20, 21 et 23 = 719 509,34 € soit dépense maximale de 179 877,34 € dans l'attente du vote du BP 2018

✚ Budget assainissement :

Chapitres 20, 21 et 23 = 6 166,50 € soit dépense maximale de 1 541,63 € dans l'attente du vote du BP 2018

✚ Budget an mil :

Chapitres 20, 21 et 23 = 3 925,68 € soit dépense maximale de 981,42 € dans l'attente du vote du BP 2018

- **Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

PERSONNEL

✚ Réorganisation des services

Réorganisation des services dans le cadre de l'admission à la retraite de l'agent en charge du ménage des bâtiments (salle polyvalente et ses annexes, salle des sports, bibliothèque/médiathèque) à compter du 1^{er} janvier 2018 (titulaire tnc 21/35^{ème}).

- Réorganisation des services :
 - Regrouper sur un seul poste le ménage de l'ensemble des bâtiments de la commune, poste à 28/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2018

- Agent titulaire tnc 28/35^{ème}
- Création poste restaurant scolaire/garderie, à 20/35^{ème} à compter du 1er janvier 2018
 - CDD d'un an, avec période d'essai d'un mois renouvelable 1 fois
 - Stagiairisation à 20/35^{ème} à l'issue du contrat après évaluation de la situation
- Maintien du principe de binôme sur ces 2 postes avec remplacements mutuels lors des congés, formations, absences diverses
- **Avis favorable à l'unanimité du Comité Technique du Centre de Gestion du Morbihan réuni le 28 novembre dernier.**
- **Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Modification du tableau des effectifs

Suite à la réorganisation des services vu précédemment, il y a lieu de supprimer le poste d'adjoint technique titulaire 21/35^{ème} et de créer le poste d'adjoint technique contractuel à 20/35^{ème}.

Le nouveau tableau des effectifs se présente comme suit à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- **Titulaires temps complet**
 - Adjoint administratif principal 1^{ère} classe : 1
 - Adjoint administratif principal 2^{ème} classe : 1
 - Educateur APS principal 1^{ère} classe : 1
 - Adjoint technique principal 1^{ère} classe : 3
 - Adjoint technique principal 2^{ème} classe : 2
 - Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe : 1
- **Titulaires temps non complet**
 - Technicien 33/35^{ème} : 1
 - Adjoint technique principal 1^{ère} classe 28/35^{ème} : 2
 - Adjoint technique principal 2^{ème} classe 33/35^{ème} : 1
 - Adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe 32/35^{ème} : 1
- **Contractuel permanent temps complet**
 - Attaché de conservation du patrimoine : 1
- **Contractuel permanent temps non complet**
 - Adjoint technique territorial 20/35^{ème} : 1
- **Contractuel temps non complet**
 - Adjoint technique territorial 20/35^{ème} : 1
- **Contrat de droit privé**
 - Emploi d'avenir temps complet : 1
- **Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Transposition du RIFSEEP aux adjoints techniques

Le conseil municipal, lors de sa réunion du 15 décembre 2016, puis du 28 avril 2017, a validé l'application du RIFSEEP pour les agents de la commune. Certains grades ne bénéficiant pas encore des arrêtés ministériels d'application, l'assemblée va devoir valider l'application au fur et à mesure des publications. Le RIFSEEP est en place :

- Depuis le 1^{er} janvier 2017 pour les agents de la commune relevant des cadres d'emplois suivants :
 - Adjoints administratifs
 - Techniciens

- Educateurs des APS
- Adjoints d'animation
- Depuis le 1^{er} avril 2017 pour les agents de la commune relevant du cadre d'emploi suivant :
 - Adjoints du patrimoine

L'arrêté ministériel du 16 juin 2017 pour les adjoints techniques ayant été publié au JO le 12 août 2017, le Comité Technique du Centre de Gestion du Morbihan a été saisi pour que notre dossier soit examiné à la réunion du 28/11/2017.

Le CT du CDG réuni le 28/11/2017 a rendu l'avis suivant :

- Les membres du collège des représentants des collectivités et établissements publics, ont émis, après vote, **un avis favorable à l'unanimité**, au projet
- Les membres du collège des représentants du personnel, ont émis, après vote, **8 avis favorables et un avis défavorable**, au projet.
- ***Il est donc demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur la transposition du RIFSEEP aux adjoints techniques à compter du 1^{er} janvier 2018.***
- **Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Intervention du Maire :

- Mme Jacqueline SAMSON a été recrutée sur le poste de cantine, suite à la réorganisation des services
- 4 agents recenseurs recrutés pour la campagne 2018 :
 - Déborah TANGUY
 - Nathalie GUENASSIA
 - Anne-Marie DREAN
 - Ophélie LE GARFF
- Kévin TANGUY, agent des services techniques, a fait part de sa demande de mutation auprès des services du Département basés à Noyal-Pontivy en tant qu'agent d'exploitation des routes, avec effet au 1^{er} mars 2018.

TRANSFERT DE LA ZONE ARTISANALE DE PARC VRAS SARRE A CMC

Par délibération en date du 4 mars 2015 BAUD Communauté avait validé l'acquisition de la zone artisanale de Parc Vras Sarre au prix de 4€/m².

BAUD Communauté ayant disparu au 1^{er} janvier 2017 au profit de Centre Morbihan Communauté, le Conseil Communautaire de l'EPCI s'est réuni le 6 décembre dernier et a validé le prix d'achat de la ZA de MELRAND au prix de 4€/m², soit un prix d'acquisition prévisionnel de 77 292 € pour une superficie de 19 323 m².

- **Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

LOTISSEMENT DES GENETS

Définition du prix de vente

L'arrêté de permis d'aménager du 27 juin 2017 autorisant en son article 4 une vente des lots par anticipation, l'acte notarié pour l'acquisition de la parcelle ZE171 ayant été signé le 9 novembre dernier, la consultation pour les travaux de VRD étant achevée, il y a lieu de définir le prix de vente du m² des futurs lots, montant HT avec application de la tva à la marge qui sera calculée par le notaire.

Il est prévu la création d'un lotissement de 9 lots, répartis comme suit :

- Lot 1 : 777 m²
- Lot 2 : 730 m²
- Lot 3 : 536 m²
- Lot 4 : 565 m²
- Lot 5 : 847 m²
- Lot 6 : 654 m²
- Lot 7 : 714 m²
- Lot 8 : 813 m²
- Lot 9 : 731 m²

- 50% du prix de vente devra être versé au moment de la réservation.
- Les constructions devront avoir lieu dans les deux ans qui suivent la vente.

Une demande de financement du Département sera présentée au conseil municipal de février prochain.

- **Benoit KERVEGAN, conseiller municipal, étant intéressé par l'acquisition d'un lot, il lui a été demandé de sortir de la salle afin de ne prendre part ni à la discussion, ni au vote.**
- **Avis favorable du conseil municipal par 18 voix pour : 27 € HT du m².**

Désignation du notaire chargé des ventes

L'assemblée est tenue de décider auprès de quel notaire sera déposé l'ensemble des pièces relatives à la vente des lots du Lotissement des Genêts.

- **Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés : Maître GONON.**

QUESTIONS DIVERSES

PROJET DE MISE EN RESEAU DES MEDIATHEQUES

Par mail en date du 6 décembre dernier la mairie de PLUMELIAU fait part de son souhait de créer un réseau des médiathèques.

Plusieurs communes sont intéressées – St Barthélémy, Plumélieu, Baud, Guénin, Bieuzy et Evellys, et il est proposé à l'assemblée d'associer également Melrand.

Le but est de développer une offre culturelle et de lecture publique sur les communes du réseau :

- Un catalogue commun aux médiathèques
- Un portail internet dynamique avec un accès direct au compteur lecteur facilitant la gestion des prêts, réservations, prolongation de documents...
- Des animations, des expositions, des ateliers circulant dans toutes les médiathèques du réseau
- Des ressources numériques
- Une carte unique, permettant d'emprunter dans l'ensemble des médiathèques du réseau
- Un service de navette offrant aux usagers la possibilité d'acheminer certains documents dans la médiathèque de leur choix
- Une tarification unique
- Une harmonisation des horaires

Un groupe de travail composé des personnels des médiathèques et des élus sera constitué pour définir les axes opérationnels de cette coordination et déterminer des propositions de fonctionnement ; ces propositions seront soumises pour accord au conseil municipal.

Une convention précisant les axes de partenariat à mettre en œuvre ou à développer et également pour l'emploi d'un agent mutualisé pour la gestion du réseau des bibliothèques et médiathèques municipales des communes du réseau sera défini prochainement.

- **Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés de participer au projet afin d'en connaître le but réel.**

DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

- **Aménagement VRD Lotissement des Genêts**

Dans le cadre du projet d'aménagement du lotissement des Genêts, les offres ont été examinées par la commission d'ouverture des plis le 16 novembre 2017 ; une négociation a été engagée avec les 3 premiers de chaque lot et a été examinée par la commission le 27 novembre 2017.

Après vérification des offres par le maître d'œuvre, voici ce qui en ressort :

Entreprises	Montant HT	Classement
<i>Coût prévisionnel des travaux – lot 1</i>	<i>60 655 €</i>	
EUROVIA	46 925.50 €	1
PIGEON	47 479.50 €	2
COLAS	51 110.35 €	3
EIFFAGE	57 528.00 €	4
LE BADEZET TP	59 621.00 €	5
LE FER TP	64 132.00 €	6
<i>Coût prévisionnel des travaux – lot 2</i>	<i>50 110 €</i>	
EUROVIA	32 870.60 €	1
PIGEON	34 995.00 €	2
LE BADEZET TP	40 394.00 €	3
ALRE TP	41 230.00 €	4
BOUYGUES ENERGIES & SERVICES	44 769.00 €	5
COLAS	45 650.90 €	6
SBCEA	52 220.00 €	7
LE FER TP	62 686.50 €	8

- Les notifications de rejets aux entreprises ont été faites le 4 décembre 2017 ; ces dernières avaient 10 jours pour faire part de leurs observations et/ou demandes éventuelles.
- La notification d'attribution des marchés est faite à l'issue de ce délai ; les travaux devraient démarrer début 2018.
- **Information du Maire dans le cadre de ses délégations de pouvoir.**

RETOURS DES COMMISSIONS et DES REFERENTS

✚ Travaux :

- Réception faite pour la Rue de St Rivalain et l'école.
- Intervention de Josiane LAURENT pour les travaux d'AEP à Lann Georges : difficultés de circulation – passage accès route principale > réponse du Maire : faire remonter rapidement en mairie quand ce genre de situation de présente. Les travaux devraient s'achever en janvier prochain.
- Intervention d'Emmanuelle KRUMEICH : des personnes lui ont signalé les problèmes de bruit la nuit avec le passage des camions notamment, sur les pavés vibrants mis rue de St

Rivalain > même si ces pavés permettent le franchissement les véhicules sont censés s'arrêter pour laisser passer ceux venant en sens inverse.

- + **Culture** : remerciements du Maire pour toutes les personnes qui ont participé au bon déroulement du marché de Noël > bien organisé, de la place pour les exposants ; déjà des réservations pour 2018.
- + **Affaires scolaires** : sondage en préparation par rapport aux TAP, semaines de 4 jours ou 4 ½ jours, alsh du mercredi toute la journée > devrait être dans les cartables semaine 52 (réponse à rendre pour le 9 janvier 2018).
- + **Nuisibles** :
 - o 41 ragondins piégés (2 de plus qu'en 2016), équipe de 8 piégeurs
 - o Seulement 6 nids de frelons sur 2017 (baisse générale)
- + **Séniors** : le repas des 40 ans du club a eu lieu le 14/12. Une présentation de tous les présidents depuis 1977 a été faite : le club avait été institué au départ par Claude FAUCHEUX. La mairie a participé à l'achat des chocolats qui ont été offerts aux personnes présentes.
- + **Le Maire** :
 - o **Conseil d'exploitation de l'an mil** du 11/12/17 – bilan de fréquentation :
 - + 8% pour les adultes
 - Doublement pour les familles
 - + 20% pour les ateliers
 - + 20% pour les scolaires
 - Au total 9 600 visiteurs (1 000 de plus qu'en 2016)
 - o **MAPA** : reconduction pour 1 an de 2 contrats aidés

DATES A RETENIR

- **Prochain conseil municipal** :
 - o **Vendredi 9 février 2018 – 20h**
- Commission sports / associations : 18 décembre – 20h
- **Vendredi 5 janvier 2018 – 19h00 : Vœux de la Municipalité - salle polyvalente**
- **Vendredi 19 janvier 2018 – 19h00 : Vœux au personnel**

MANIFESTATIONS

Décembre :

- 16 : Rando pédestre et VTT au profit du Téléthon
- 17 : Opération "Père Noël" sur la place
- 22 : Arbre de Noël de l'Ecole Notre-Dame du Guelhouit

Janvier :

- 07 : Bal du Club de l'amitié
- 11 : **AG du club de l'amitié + galette des rois**
- 13 : Sainte Barbe des Pompiers

Février :

- 02 : Assemblée Générale « La Melrandaise »
- 17 : Repas Cabaret – Melrand Animations **avec Melrand Arts Vivants**
- 24 : Course Cycliste « La Melrandaise » > **demande en cours pour obtention du championnat de cyclo-cross de Bretagne.**